

GUIDE DE RECHERCHE DES PFMP - Année 2019/2020
(Périodes de Formation en Milieu Professionnel)
2nde BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires

1. Objectifs pédagogiques des périodes de formation en milieu professionnel et consignes diverses

1. Objectifs des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) :

- Découvrir différents milieux de travail du secteur social et médical
- Observer et analyser des situations professionnelles
- Etre capable de s'adapter à une situation réelle dans le milieu professionnel
- Mettre en œuvre vos connaissances, vos compétences, vos qualités personnelles et en acquérir de nouvelles (voir les annexes pédagogiques ci-jointes).
- Savoir rédiger des Fiches d'Activités permettant de passer l'épreuve de soutenance orale pour l'épreuve certificative du BEPA Services aux Personnes.

2. Lieu des PFMP

Les élèves devront effectuer trois stages dans des structures de services aux personnes auprès des publics :

- Petite Enfance (enfants de 0 à 6 ans)
- Adultes fragiles (personnes âgées, personnes en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap).

Rappel :

Les périodes de formation en milieu professionnel en classe de seconde peuvent être réalisées dans les secteurs suivants :

- **Petite enfance** : crèche, crèche parentale, micro crèche, mini crèche, multi-accueil, école maternelle, halte garderie

- **Adultes fragiles**: EHPAD - (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), foyer logement, maison de retraite, Institut Médicoéducatif, hôpitaux, cliniques, accueil de jour, Maison d' Accueil Spécialisé, Foyer d'Accueil Médicalisé

ATTENTION : seuls les PFMP dans les services de soins, de restauration, d'entretien du linge et des locaux en structure sont autorisés en 2nde SAPAT. **Les PFMP à domicile ne sont pas acceptés.**

2. Evaluations des PFMP

A la fin de chaque période de stage, l'élève rédigera un rapport qui sera évalué.

Ces rapports serviront de support pour préparer l'épreuve E2 de la certification BEPA.

Ces périodes de formation feront également l'objet d'une appréciation renseignée par le tuteur et/ou le responsable de la structure permettant à l'élève d'avoir une note de stage sur son bulletin scolaire.

3. Les documents de PFMP

Ils comprennent : **une convention, une annexe pédagogique, une grille horaire et une attestation de présence**

Ces documents seront à faire remplir et signer par la structure, le maître de stage, le responsable légal (si l'élève n'est pas majeur).

Le professeur référent et la direction valideront les documents s'ils sont conformes et complètement renseignés (numéro SIRET, police d'assurance, nombre d'heures légales - 35h maximum/28h minimum...)

4. Date des PFMP

- Stage n°1 = 2 semaines du 04/11 au 16/11/2019
- Stage n°2 = 2 semaines du 10/02 au 22/02/2020
- Stage n°3 = 2 semaines du 08/06 au 20/06/2020